

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Note de service**

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation

Expéditeur : George Zegarac
Sous-ministre

Date : Le 8 octobre 2015

Objet : Calendrier de l'année scolaire 2015-2016 – Journée pédagogique supplémentaire

Je vous écris pour vous transmettre des renseignements importants concernant la journée pédagogique supplémentaire pour le personnel enseignant représenté par la Fédération des enseignantes/enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO), par l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA) ou par l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO).

L'ajout de cette journée pédagogique supplémentaire est un élément important des conventions collectives qui ont été négociées avec les organismes susmentionnés. Il s'agit d'une des mesures qui nous permettront de réaliser les objectifs de notre vision renouvelée énoncés dans *Atteindre l'excellence*. Par conséquent, il est important que cette journée pédagogique supplémentaire soit intégrée à l'année scolaire 2015-2016. Une journée d'enseignement sera convertie en journée pédagogique à compter du 1^{er} septembre 2015. Le nombre minimum de journées de classe restera le même, soit 194 jours.

Le Règlement de l'Ontario 304 « Calendrier scolaire – Journées pédagogiques » pris en application de la *Loi sur l'éducation* devra être modifié pour tenir compte de la nouvelle journée pédagogique supplémentaire imposée par année scolaire. Le Règlement de l'Ontario 304 précise les mesures que les conseils scolaires doivent prendre lorsqu'ils planifient les calendriers de l'année scolaire. Le règlement exige actuellement que les conseils scolaires désignent deux journées pédagogiques par année scolaire pour les priorités éducatives provinciales et qu'ils prévoient jusqu'à quatre journées pédagogiques supplémentaires par année scolaire. Toutes les journées de classe qui ne sont pas désignées comme des journées pédagogiques seront des journées d'enseignement.

La modification réglementaire est en cours d'élaboration. Une fois le règlement modifié, je vous donnerai des directives relatives à la révision de vos calendriers de 2015-2016. Le Ministère fournira des sujets spécifiques à aborder durant la journée pédagogique supplémentaire, qui seront déclinés en fonction des besoins d'apprentissage professionnel constatés. Le Ministère vous offrira un soutien et une aide durant le processus de révision.

En guise de conclusion, j'aimerais vous remercier, vous et votre personnel, d'avoir déployé des efforts inlassables durant cette période d'incertitude pour veiller à ce que le personnel et les programmes permettent de favoriser le bien-être des élèves et d'améliorer leurs résultats. Je vous suis reconnaissant de votre engagement en faveur des enfants, des jeunes et des familles et je compte collaborer avec vous pour réaliser les objectifs énoncés dans *Atteindre l'excellence*.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre bureau régional du Ministère, dont vous trouverez une liste ci-jointe.



George Zegarac

c. c. John Malloy, sous-ministre adjoint
Division du leadership et du milieu d'apprentissage

Demetra Saldaris, directrice
Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement

Steven Reid, directeur
Direction des services régionaux

Chefs des bureaux régionaux

Council of Ontario Directors of Education